



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°180
février 2015

page 2

vos délégués rendent compte

- CT du 2 février

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- dialogue social
- NBI pour les collèges REP-REP+
- fin du précompte sur salaire
- GIPA

page 4

ici et ailleurs

- 8 mars: un dimanche que Macron n'aura pas !
- Interdisons les tests osseux
- L'austérité n'est pas une fatalité

Matin Brun ?

Si on en croit les sondages, le Front National arriverait en tête des élections départementales de mars prochain. Cette triste perspective doit nous rappeler que l'histoire est faite de répétitions et que l'ascension des extrémismes populistes repose sur les mêmes ressorts : un contexte économique difficile, un discrédit des adversaires politiques et l'émergence d'un racisme ordinaire. En prônant le repli national face aux politiques européennes, en stigmatisant certaines minorités comme responsables de la crise, en usant de politiques sécuritaires et de préférence nationale pour répondre aux problèmes de société, le FN tente par tous les moyens de récupérer le désespoir de la population. Ne nous y trompons pas, sa prétendue défense des services publics, ruraux notamment, est bien loin

des valeurs d'universalité et de cohésion sociale qui en sont les piliers aujourd'hui ! Espérons que demain ne préfigure pas "Matin brun", l'ouvrage de Pavloff qui décrit la montée d'un état totalitaire derrière la banalisation des discours populistes et la résignation face au recul des libertés publiques...



Pendant ce temps, Alexis Tsipras, nouveau leader de la Grèce, se démène pour trouver un nouvel accord de négociation de la dette avec la fameuse troïka (BCE, Commission européenne et FMI) dont la vision dogmatique de la réduction des déficits, se montre insensible à l'ampleur des réformes d'austérité et des conséquences sociales sur le peuple

grec. Cette volonté de renverser la logique de sacrifice en sursaut de dignité est d'autant plus périlleuse qu'elle s'attaque de front aux intérêts financiers qui dictent désormais les institutions européennes, de plus en plus éloignées de l'Europe des peuples.

Quels espoirs alors pour demain et la jeunesse, si les nationalismes et les diktats du monde financier, ennemis de la démocratie, s'installent dans nos sociétés ? Qu'en sera-t-il des systèmes de protection sociale et de solidarités basées sur des valeurs d'égalité et de fraternité si la société est clivée et si tous les choix sont dictés par le coût financier ?

A la veille de rendez vous électoraux importants, SUD Solidaires affirme sans ambiguïté sa volonté de lutter contre le péril fasciste, ennemi des travailleurs. Il y a urgence à sortir ensemble de cette période trouble et à ré-enchanter le monde en rassemblant les peuples autour d'une volonté commune, celle de mettre l'humain au coeur de nos sociétés par une véritable répartition des richesses et un investissement du terrain social dans nos quartiers, nos entreprises, nos services publics et nos écoles. ■



section Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - porte 32





vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

CT du 2 février 2015:

C'est un Comité Technique (CT) aux allures de chassé-croisé: 1^{er} CT pour les nouveaux élu-es du personnel, suite aux élections professionnelles, et dernier CT pour les élu-es employeurs.

● règlement intérieur du CT :

Ce seul point soumis au vote de ce CT, éloigné des problématiques des agents, a mis en lumière des divergences de point de vue sur la place des élu-es du personnel dans cette instance. Seule la CFDT, sur fond légaliste et par crainte d'occupation de la parole (de SUD peut-être), a refusé la proposition de Mme Huon de laisser la possibilité aux élus suppléants d'intervenir dans les débats du CT.

De son côté, SUD en a relevé tous les atouts, tant pour la richesse des débats que pour l'aspect formateur et l'intérêt donné au rôle des suppléants. De plus, cette disposition a déjà fait ses preuves dans la mandature précédente et le CT a pu fonctionner en bonne intelligence, dans le respect des temps de parole de chacun. A noter qu'à travers cette proposition, la collectivité pousse plus loin le droit syndical, ce que SUD ne réprovoque pas !

Vote :

Collège élus du personnel: 9 Pour (SUD et CGT), 1 Abstention (FO), 5 NPPV (CFDT)

Collège employeurs: 15 Pour

● CDAS :

Mme Huon a souhaité un échange suite au constat de difficultés dans certains CDAS: problèmes d'effectif avec des disparités dans l'application du référentiel, de turn-over important et parfois de logistique (voitures de service).

SUD a insisté sur les conditions de travail dégradées des agents des CDAS, déjà mises en avant par l'enquête SECAFI en 2011. Les syndicats sont unanimes sur le manque de moyens mis à disposition pour faire face à l'augmentation des besoins de la population et la complexification des situations.

M. Gillouard assure que les problèmes sont « pris à bras le corps ». Il propose un groupe de travail dans le cadre de la démarche « CDAS de demain », en se donnant un échéancier en sériant les thèmes, les difficultés les plus prioritaires (référentiel, moyens...). SUD ne souhaite pas d'Etats généraux "bis" mais bien une table de négociations sur ces sujets.

● Suspension du dispositif de mobilité et d'accompagnement social dans le cadre de la réorganisation des centres d'exploitation (CE):

Ce point a permis d'évoquer le contexte de réforme territoriale qui met en attente les décisions de réorganisation ou de fermeture de CE. Par contre, il a été rappelé qu'il n'y avait pas besoin d'attendre pour faire avancer les réflexions pour agir sur l'amélioration des conditions de travail dans les CE.

● Méthodologie du groupe de travail sur les métiers de la logistique :

Depuis l'examen de la réorganisation de ce service au CTP du 15 septembre dernier, SUD demandait que la méthodologie participative, innovante dans notre collectivité, qui a permis cette réorganisation, soit également présentée aux membres du CTP. Cet engagement pris par Rozenn Geffroy, vice-présidente du CG35, vient enfin d'être tenu, après plusieurs reports dus, sans doute, à une frilosité du comité de Direction de voir les agents s'emparer des questions d'organisation des services. Stratégie ou hasard malencontreux : le « timing » de ce CT n'a pas permis une

présentation détaillée par la DMG d'une méthode qui a pourtant porté ses fruits.

Après 2 réorganisations en 2 ans insatisfaisantes tant du point de vue des agents que des utilisateurs, la DMG a initié une démarche participative : groupe de travail dont l'animateur a été élu par ses pairs, où les chefs de service étaient simples participants, avec des échanges libres et couverts par le secret, des propositions soumises au vote du groupe puis à validation du Directeur des Moyens Généraux et de la Directrice Générale...

Si tout n'a sans doute pas été parfait, si la méthode n'est sans doute pas applicable pour tous les services et si elle ne convient pas à tous les syndicats, SUD y voit la démonstration qu'une démarche associant, dès l'origine, l'ensemble des agents concernés qui connaissent parfaitement les atouts et les contraintes de leur travail, peut aller jusqu'à son terme. Un autre « référentiel managérial » dont le groupe de travail QVT sur « l'association aux changements » ne manquera pas de s'inspirer...

● Budget primitif 2015 : rapport Ressources Humaines

Hormi les mesures prises dans le cadre de QVT vers les collèges et les ENS, difficile de se réjouir de l'absence de création de postes dans les secteurs en grande tension et dans les services qui en auraient besoin. ■

Lisez le **compte-rendu intégral**

de ces réunions sur :

[http://www.sud-departementaux35.org/-vos-delegues-rendent-compte-\(selectionner l'organisme, puis "comptes rendus"\)](http://www.sud-departementaux35.org/-vos-delegues-rendent-compte-(selectionner-l'organisme,-puis-comptes-rendus)-)





elles et ils se mobilisent

dans les services départementaux

dialogue social

- QVT guide des métiers de la route :

Après avoir participé à plusieurs réunions, les 4 organisations syndicales (OS) ont décidé de se retirer. La méthode retenue et la configuration associant agents et OS ne permettent pas de débattre et de faire ressortir les propositions et réponses aux problématiques rencontrées dans les centres d'exploitation (organisation du travail, astreintes, récupérations...). Au-delà de groupes de réflexion sur un guide, les OS demandent des tables de négociations sur ces points majeurs.

- Rencontre avec le Directeur général des services:

M. Gillouard a proposé une "prise de contact" pour échanger sur la "tonalité générale des relations administration/ partenaires sociaux", en présence des directeurs généraux adjoints (DGA). Sans réel ordre du jour, **SUD a décliné l'invitation**, préférant avoir des échanges dans cette configuration sur des dossiers précis qui nécessiteraient la présence de l'ensemble des organisations syndicales et du (ou des) DGA concerné(s).

Pour le reste, SUD saura solliciter des rendez-vous s'il le faut auprès de M. Gillouard ou du Président du Conseil général comme nous avons l'habitude de le faire.

GIPA

La GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) a été prolongée par décret pour l'année 2015. Elle sera automatiquement versée aux agents titulaires, et sous conditions aux agents non titulaires, dont le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation, sur une période de 4 ans (du 31/12/2010 au 31/12/2014).

Sur cette période, la comparaison entre le taux d'inflation (5,16%) et l'augmentation moyenne du point (0,25%) est éloquent : le pouvoir d'achat des fonctionnaires baisse de manière conséquente depuis plusieurs années. Et encore, la GIPA ne tient pas compte de l'augmentation régulière de la cotisation CNRACL (+1,42% depuis 2011).

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la GIPA, vous pouvez consulter le simulateur en ligne sur le site : sud-departementaux.org

NBI pour les collèges REP-REP+

Suite à la refondation de la carte d'éducation prioritaire, le collège des Hautes Ourmes de Rennes a été déclaré établissement réseau REP + en septembre 2014. En plus des moyens pédagogiques supplémentaires au profit des élèves, cette disposition nouvelle permet aussi de reconnaître la difficulté des personnels exerçant leur mission dans ces établissements en leur attribuant une nouvelle bonification indiciaire de 15 points.

Cette NBI ayant été omise pour les agents du collège, SUD s'est saisi de la question et l'administration a décidé de répondre favorablement à sa demande. Les agents se verront donc verser désormais cette NBI avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

8 collèges en Ille et Vilaine sont désormais référencés en REP ou REP + depuis mi-décembre 2014 (Paul Féval, Binquenais, Les Chalais, les Hautes Ourmes, Clothilde-Vautier, Robert Surcouf et Pierre Perrin) et il s'agit aujourd'hui pour SUD de faire valoir cette NBI pour les personnels oubliés qui y sont affectés.

fin du précompte sur salaire

Depuis le 1^{er} janvier, le Département a suspendu le prélèvement sur salaire des cotisations de garantie maintien de salaire (hors contrat groupe MNT) et de complémentaire santé.

Attention ! Les agents concernés doivent vérifier que le transfert du prélèvement de ces cotisations sur leur compte courant est bien effectif pour éviter une rupture de leur couverture. Pour toute difficulté, les agents peuvent se rapprocher du service d'Actions sociales du personnel.

SUD est opposé à la mise en place de cette nouvelle procédure, décidée sans réelle concertation. Elle peut entraîner des conséquences importantes sur la couverture santé des agents :

- quid du maintien de la protection sociale si un prélèvement n'est pas honoré faute de solvabilité du compte ?

- en ces temps difficiles, des agents risquent de faire l'impasse sur la mutuelle pour boucler leur budget.



Interdisons les tests osseux !



L'aide sociale à l'enfance a pour mission de protéger tous les mineurs, y compris s'ils sont étrangers et isolés. Certains départements (pour le moment pas le 35, mais le 22 par exemple) continuent d'avoir recours de manière systématique aux tests d'âge osseux afin de remettre en cause la qualité de mineur du jeune migrant et, ainsi, de les sortir du dispositif. Ces tests sont peu fiables (jusqu'à 2 ans d'incertitude), mais aussi dangereux.

Comme le rappelle le commissaire aux droits de

l'homme du Conseil de l'Europe, la décision de prise en charge doit être fondée sur la présomption de minorité et ne pas reposer uniquement sur un avis médical. En outre, si la minorité de l'intéressé reste incertaine, celui-ci doit avoir le bénéfice du doute.

Solidaires se joint aux associations qui demandent l'arrêt de ces pratiques.

Signez la pétition nationale "Mineurs isolés étrangers : proscrire les tests d'âge osseux"

<http://www.educationsansfrontieres.org>

8 mars : un dimanche que Macron n'aura pas !

Les luttes des femmes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Touchées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité, elles restent majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales. L'égalité est un combat de longue haleine !

La loi Macron qui prévoit, entre autres, l'extension du travail du dimanche et l'élargissement des

horaires tardifs, frappe durement tous les salariés mais plus encore les femmes !

L'Union syndicale Solidaires appelle tous et toutes les salarié-es à participer aux mobilisations du 8 mars pour réclamer :

- la fin de toutes les inégalités, de toutes les violences et toutes les discriminations.
- le retrait de la loi Macron !



L'austérité n'est pas une fatalité !



Resté sourd aux critiques des représentants des salariés et au désaveu même d'une partie de la majorité parlementaire, le gouvernement a fait le choix de passer sa loi Macron en force en utilisant le 49-3.

Du pacte de responsabilité à la loi Macron, toutes les mesures prises par le gouvernement ne font qu'aggraver la situation de la grande majorité des salarié-es. Les inégalités sociales s'approfondissent de jour en jour. Le constat est édifiant : plus de 6 millions de chômeurs, une précarité persistante avec un

accroissement des CDD de moins d'un mois, 12 millions de personnes au seuil de pauvreté, des plans de licenciement qui continuent, des salaires qui stagnent, des services publics menacés.

Les inégalités sociales, les impasses de la politique d'austérité du gouvernement, la surenchère du MEDEF, ne peuvent rester sans réponse ni mobilisation nationale.

La CGT, FO et Solidaires appellent à une journée de mobilisation nationale le 9 avril.



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :